

Caisse nationale de l'assurance maladie

Décision du 23 juillet 2025 portant commissionnement d'un agent de contrôle agréé et assermenté des organismes servant des allocations et prestations de sécurité sociale aux fins d'exercer des missions de police judiciaire

NOR : TSSX2530367S

Par décision du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie en date du 23 juillet 2025, M. Fabrice MARTIN est habilité à l'exercice des missions de police judiciaire définies à l'article L. 114-22-3 du code de la sécurité sociale sur l'ensemble du territoire national.